



Les adhérents de l'Association Mieux Prescrire  
sont signataires de la Charte "Non merci..."

## CHARTÉ "NON MERCI..." 2011

**L**es signataires de cette Charte, soucieux de fonder l'activité et les décisions  
des professionnels de santé sur le seul intérêt des patients,

**sont conscients** que les activités de soins, d'enseignement ou de recherche sont  
susceptibles d'être soumises à des influences en contradiction avec l'indépendance  
et avec l'éthique des professionnels de santé :

- influences économiques et financières de firmes intervenant dans le domaine  
de la santé, par des actions de promotion directes ou indirectes auprès des patients  
et des professionnels, par le financement de vecteurs d'information et d'actions  
de formation, initiale ou permanente, par des pressions sur les autorités publiques,
- influences économiques, politiques et financières d'organismes nationaux ou  
supranationaux chargés de l'élaboration ou de l'application de la réglementation,  
ou de la gestion des moyens de prévention, de diagnostic et de traitement,
- intérêts personnels des professionnels eux-mêmes ;

**sont conscients** que les patients sont susceptibles, eux aussi, d'être influencés par  
des sollicitations directes ou indirectes, par des informations biaisées, par des aides  
intéressées :

- financement d'associations de malades par des firmes,
- diffusion d'une information non étayée, voire simple relais de la promotion  
des firmes, par les médias grand public, des leaders d'opinion, etc.
- organisation de campagnes dites d'information sanitaire par les firmes.

Les signataires s'engagent à œuvrer pour des soins de qualité et à agir pour :

- refuser toute prise d'intérêts directs en contradiction avec cet objectif, tout  
particulièrement en rapport avec des firmes intervenant dans le domaine de  
la santé ;
- refuser les avantages en nature, dons et subventions de firmes intervenant dans  
le domaine de la santé ou d'autres organismes susceptibles de poursuivre  
d'autres intérêts que ceux des patients, à titre personnel ou pour  
des associations professionnelles qu'ils animent ;
- adopter une attitude critique vis-à-vis de l'information promotionnelle des firmes  
(publicité, visite médicale, "leaders" d'opinion, etc.), afin de l'écartier, ou  
au moins de la confronter à des sources d'information indépendantes ;
- choisir des sources d'information indépendantes et privilégier l'information  
comparative ;
- choisir, chaque fois que possible, des formations professionnelles, initiales et  
permanentes, indépendantes de toute aide de firmes intervenant dans  
le domaine de la santé ou d'autres organismes susceptibles de poursuivre  
d'autres intérêts que ceux des patients ;
- diffuser aux patients des informations puisées à des sources fiables de qualité,  
afin de partager les décisions avec eux sur des bases solides.

Association Mieux Prescrire